

I-I. BUDGET PRIMITIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

⇒ Les charges à caractère général s'élèvent à	1.150.500,00 €
⇒ Les charges de personnel s'élèvent à	1.907.500,00 €
⇒ Les charges de gestion courante s'élèvent à	385.690,00 €
⇒ Les atténuations de produits s'élèvent à	43.878,77 €
⇒ Les charges financières s'élèvent à	92.661,86 €
Elles décomposent ainsi :	
▪ <i>intérêts des emprunts communaux</i>	<i>22.670,12 €</i>
▪ <i>intérêts des autres dettes</i>	<i>70.998,92 €</i>
▪ <i>intérêts courus non échus</i>	<i>-1.007,18 €</i>
⇒ Les charges exceptionnelles s'élèvent à	1.000,00 €
⇒ La dotation aux amortissements s'élève à	73.903,00 €
⇒ Les dépenses imprévues s'élèvent à	31,01 €
⇒ Le virement à la section d'investissement s'élève à	282.938,34 €

**AU TOTAL, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
S'ELEVENT A 3 938 103,00 €**

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

⇒ Les produits des services s'élèvent à	276.300,00 €
⇒ Les impôts et taxes s'élèvent à	2.082.327,00 €
⇒ Les dotations et participations s'élèvent à	1.082.776,00 €
⇒ Les autres produits de gestion courante s'élèvent à	485.000,00 €
⇒ Les produits exceptionnels s'élèvent à	700,00 €
⇒ Les atténuations de charges s'élèvent à <i>au titre du remboursement sur rémunération du personnel.</i>	11.000,00 €

**AU TOTAL, LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
S'ELEVENT A 3 938 103,00 €**

SECTION INVESTISSEMENT

I – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

⇒ Le remboursement du capital des emprunts s'élève à	123.829,35 €
Il se décompose ainsi :	
▪ <i>Capital des emprunts communaux</i>	<i>24.235,31 €</i>
▪ <i>Capital des emprunts SIVOM</i>	<i>99.594,04 €</i>
⇒ Les dépenses d'équipement individualisées en opérations s'élèvent à	216.912,01 €
et se décomposent ainsi :	

▪	Vidéoprotection 2013	5.000,00 €	
▪	Travaux et aménagements divers	30.000,00 €	
▪	Travaux divers aux écoles	15.000,00 €	
▪	Bâtiments communaux	30.000,00 €	
▪	Groupe scolaire école maternelle	136.912,01 €	
⇒	Les dépenses d'équipement non individualisées	s'élèvent à	42.000,00 €
	et se décomposent ainsi :		
▪	Autres collections et œuvres d'art	2.000,00 €	
▪	Matériel de bureau et informatique	10.000,00 €	
▪	Mobilier	10.000,00 €	
▪	Autres immobilisations corporelles	20.000,00 €	
⇒	Les dotations et fonds divers	s'élèvent à	2.100,00 €
⇒	Les restes à réaliser de l'année 2013	s'élèvent à	90.000,00 €

**AU TOTAL, LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
S'ELEVENT A 474 841,36 €**

2 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

⇒	Les dotations et fonds divers	s'élèvent à	118.000,00 €
	au titre du FCTVA		
⇒	Les amortissements des immobilisations	s'élèvent à	73.903,02 €
⇒	Le virement de la section de fonctionnement	s'élève à	282.938,34 €

**EN DEFINITIVE, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
S'ELEVENT A 474 841,36 €**

<p>TOUTES SECTIONS CONFONDUES, LES DEPENSES ET LES RECETTES S'EQUILIBRENT A : 4 412 944,36 €</p>

Adopté à l'**UNANIMITE**.